



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Que peuvent faire les écoles pour protéger l'éducation contre les attaques et contre leur utilisation à des fins militaires

Global Coalition to
Protect Education from Attack





Des garçons montrent leurs livres dans les ruines de leur école bombardée dans la région de Hamdan, à l'ouest de la capitale du Yémen, Sanaa, le 23 mars 2014.

© 2014 Reuters/Mohamed al-Sayaghi

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les écoles et les universités devraient être des lieux sûrs d'apprentissage. Cependant, les droits des enfants et des jeunes à l'éducation et à la protection sont violés dans la plupart des pays en proie à un conflit ou à l'insécurité. Les élèves et les personnels de l'éducation ont été menacés, tués, blessés, torturés, recrutés et utilisés par les forces armées et les groupes armés, tandis qu'ils étaient à l'école ou sur le trajet de l'école. Les parties armées ont également utilisé les écoles et les universités comme casernes et comme bases, pour le stockage des armes, comme centres de détention, et à d'autres fins militaires — mettant en péril la sécurité des élèves et du personnel. Les impacts à court-terme des attaques contre l'éducation incluent les morts, les blessés et la destruction des infrastructures scolaires. Les impacts à long terme incluent les perturbations de la fréquentation, la baisse du nombre d'élèves, la qualité réduite de l'éducation et de l'apprentissage, et des réductions dans le recrutement des enseignants — qui toutes peuvent empêcher les pays de réaliser le droit à l'éducation ainsi que d'autres droits, et d'atteindre les objectifs d'éducation et de développement.

Ce document est principalement destiné aux ministères de l'Éducation, aux agences de l'ONU, ainsi qu'aux organisations internationales et locales non gouvernementales (I/ONG) afin de soutenir les acteurs au niveau de l'école, à savoir les directeurs, les enseignants, les comités de gestion des écoles et les membres de la communauté pour développer et renforcer les approches de la planification et de la protection de l'éducation contre les attaques et des écoles contre l'utilisation militaire au niveau de l'école.

Le but de ce document est de décrire ce qui est réellement fait sur le terrain au niveau de l'école pour protéger l'éducation contre les attaques, en identifiant les risques et les enjeux, et en tirant les leçons apprises et les recommandations de ces mesures, ainsi que d'autres documents sur le sujet. Les mesures n'ont pas été officiellement évaluées, aussi une grande partie de notre compréhension de ce qui est efficace et de ce qui ne l'est pas se fonde sur l'évaluation anecdotique des praticiens et elle est spécifique au contexte.

Sept mesures appliquées au niveau de l'école sont décrites dans ce document et chaque mesure comprend des exemples de pays et des études de cas, des considérations concernant les risques et les défis, ainsi que d'autres enseignements tirés. Les acteurs de l'éducation envisageant de mettre en œuvre les mesures de protection au niveau de l'école décrites dans le présent document devraient examiner toutes les mesures afin d'évaluer l'applicabilité à leur propre contexte, les risques encourus et les avantages potentiels. Du fait que les risques et les contextes de conflit varient d'un pays à l'autre, il n'existe pas une approche unique pouvant s'appliquer à toutes les situations. Les mesures doivent être adaptées pour répondre aux besoins spécifiques au contexte de chaque pays ou localité, et une approche sensible au conflit¹ en matière de développement et de mise en œuvre doit être adoptée pour s'assurer que les mesures « ne nuisent pas ».

MESURES MISES EN ŒUVRE AU NIVEAU DE L'ÉCOLE POUR PROTÉGER L'ÉDUCATION CONTRE LES ATTAQUES

1. Mesures de protection physique non armée

Des mesures de protections physiques non armées ne se sont pas appuyées sur l'utilisation d'armes ou de la force et elles ont été mises en œuvre pour protéger des cibles éducatives potentielles contre des attaques, pour réduire les dommages causés par les attaques et pour fournir aux écoles un moyen d'autodéfense. Ces mesures ont inclus : des gardes non armés, des comités de protection, des infrastructures matérielles (par exemple des bunkers scolaires ou des murs d'enceinte construits autour des écoles), une présence et un accompagnement de protection, un logement enseignants/élèves, l'éducation et la mobilisation de la communauté, ainsi que des mesures pour protéger contre la violence fondée sur le genre (par exemple, des codes de conduite pour le personnel de l'éducation).

2. Mesures de protection physique armée

Dans les pays qui connaissent des attaques continues par des parties à un conflit armé, certaines écoles ont utilisé des gardes et des patrouilles armés pour protéger les enseignants, les élèves et les infrastructures scolaires, et pour fournir aux écoles un moyen d'autodéfense. Alors que certaines écoles ont mis en place des mesures de protection armée de leur propre initiative, dans la plupart des cas, les écoles se sont coordonnées avec les ministères, la police locale et les forces de sécurité, ou bien avec d'autres entités gouvernementales. On a relevé parmi ces mesures : des gardes armés, des escortes armées et la fourniture d'armes aux enseignants.

3. Négociations comme stratégie pour protéger l'éducation

Dans plusieurs pays, les directeurs d'école et les dirigeants communautaires ont négocié des accords avec les parties au conflit armé — notamment avec les forces gouvernementales et les groupes armés non étatiques — pour qu'elles n'attaquent pas les écoles ni ne les utilisent à des fins militaires ou politiques. Les négociations ont en général exigé une certaine forme d'intervention de la part d'un tiers qui soit approuvé ou acceptable pour toutes les parties prenantes, et elles ont comporté soit un dialogue direct, soit, si les parties ont été réticentes ou dans l'incapacité de s'impliquer dans des rencontres en face-à-face, ont recouru à une certaine forme de diplomatie de la navette.² Des risques ont existé pour toutes les parties engagées dans les négociations.³

4. Systèmes d'alerte/d'avertissement précoce

Les écoles de plusieurs pays ont indépendamment ou en coordination avec les ministères, les agences de l'ONU ou des I/ONG, mis en œuvre des systèmes d'alerte précoce afin de communiquer en temps réel sur les menaces ou les attaques contre les écoles. Lorsque le personnel de l'éducation et les parents ont reçu une alerte précoce sur des attaques

potentielles, ils ont temporairement fermé les écoles, transféré les élèves vers des écoles situées dans des zones sûres, ou fourni une prestation alternative de l'éducation. Certains systèmes ont utilisé des téléphones portables pour les communications entre l'administration scolaire, les comités de sécurité de l'école, les familles, les ministères locaux et les forces de sécurité. Par le biais de messages texte du Service de messages courts (SMS), des avertissements de sécurité ont été émis, et l'aide d'urgence ainsi que d'autres mécanismes d'intervention ont été activés.

5. Prestation alternative de l'éducation

Pour éviter les attaques ou les menaces de violence, les écoles ont mis en place un certain nombre de mesures visant à assurer une prestation de remplacement de l'éducation. Ces mesures ont été prises au niveau de l'école, le plus souvent en collaboration avec les membres de la communauté, les ONG, et parfois des ONG internationales et des ministères, en fonction du contexte du conflit et des motivations des attaques. Des modifications d'horaires, de lieux et de mode de prestation de l'éducation ont également été mises au point lorsque les sites des écoles normales ont été endommagés, occupés ou pris pour cible. Une prestation alternative de l'éducation peut mieux assurer la continuité de l'accès aux possibilités d'apprentissage, et peut fournir une structure, une routine et un soutien aux élèves et aux enseignants, ce qui peut également apporter des avantages psychosociaux. On a relevé parmi ces mesures : les écoles communautaires, les changements d'horaire, l'apprentissage à distance, et la relocalisation des lieux de prestation de l'éducation.

6. Soutien psychosocial

L'UNICEF définit le soutien psychosocial comme « *les composantes du programme, qui aident les enfants, les familles et les communautés à faire face à la crise et à renforcer ou à retrouver un développement psychosocial sain et une résilience face à des circonstances difficiles.* »⁴ On a relevé les composantes de soutien psychosocial au niveau de l'école suivantes : des activités éducatives temporaires ; des environnements d'apprentissage adaptés aux enfants ; des systèmes de référence ; la formation des enseignants et des personnes s'occupant d'enfants (sur les approches de soutien psychosocial) ; les services aux victimes de violences fondées sur le genre ; des codes de bonne conduite ; et d'autres mesures visant à aider les enseignants (par exemple en s'assurant que les enseignants sont régulièrement indemnisés).

7. Planification globale des dispositifs de sûreté et de sécurité au niveau des écoles

Des écoles dans un certain nombre de pays ont choisi de mettre en œuvre des plans complets de sûreté et de sécurité au niveau des écoles, souvent avec le soutien des ministères, des agences de l'ONU, ou des I/ONG. Ces plans exigent un leadership fort de la part des directeurs et des dirigeants des écoles ou des comités de protection, avec la participation active de la communauté et des parents. Ces plans ont incorporé une série de mesures, notamment des actions de protection, d'atténuation et d'intervention. La plupart des six autres mesures décrites dans le présent document d'information peuvent être incorporées dans une approche stratégique et globale de planification de la sûreté et de la sécurité.⁵

RECOMMANDATIONS

Les recommandations contenues dans ce rapport sont tirées principalement de rapports écrits par des ONG internationales et des agences de l'ONU qui ont soutenu des mesures au niveau des écoles et représentent une synthèse des leçons tirées des pratiques dans un certain nombre de pays. **La principale recommandation du présent document est que les acteurs au niveau des écoles élaborent et mettent en œuvre des plans de sûreté et de sécurité au niveau des écoles, plutôt que des mesures, et que les ministères, l'ONU, ainsi que d'autres agences et bailleurs de fonds au niveau international soutiennent ces efforts.** En adoptant une stratégie coordonnée et cohérente, les acteurs au niveau des écoles pourraient être mieux préparés, idéalement, pour prévenir et répondre aux attaques contre les élèves, les enseignants et les bâtiments scolaires.

Recommandations aux administrateurs, directeurs et chefs d'établissement des écoles :

Planification globale de sûreté et de sécurité au niveau des écoles : Élaborer un plan complet de sûreté et de sécurité, adapté aux besoins locaux, en collaboration avec le comité de direction de l'école et les autorités locales de l'éducation.

Rôle de leadership : Assumer un rôle de leadership dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures au niveau de l'école, en collaboration avec les membres de la communauté, les autorités de l'éducation, et d'autres acteurs.

Analyse de risque : Identifier les menaces potentielles contre les élèves, les enseignants, les écoles et les membres de la communauté, ainsi que la probabilité des attaques.

Implication de la communauté et comités de gestion de l'école : Former un comité de protection de l'école et garantir la participation de la communauté afin d'assurer le soutien aux mesures de protections au niveau de l'école.

Ressources : Rechercher des ressources auprès des autorités locales de l'éducation, des I/ONG, des agences de l'ONU et d'autres sources afin de renforcer les mesures de protection.

Plaidoyer : Effectuer un plaidoyer en faveur de politiques nationales et locales qui protègent l'éducation contre les attaques.

Recommandations au ministère de l'Éducation et autres ministères :

Développement de politiques : Développer une politique globale de protection de l'éducation contre les attaques et l'utilisation militaire, et impliquer tout le personnel du ministère concerné au niveau central et local dans la mise en œuvre de cette stratégie. Inclure des mesures à court terme pour la prévention et la réponse, et adopter des politiques et des programmes d'éducation sensibles aux conflits qui contribuent à réduire le risque de conflit futur.

Soutien financier et technique : Soutenir les écoles dans l'élaboration de plans de sûreté et de sécurité, et fournir un soutien financier, de préférence avec un engagement pluriannuel.

Plaidoyer : Effectuer un plaidoyer en faveur du financement de plans de sûreté et de sécurité, comprenant la réhabilitation des écoles endommagées par des attaques ou des usages militaires, auprès des ministères concernés et des bailleurs de fonds.

Recommandations aux agences de l'ONU et aux I/ONG :

Soutien technique : Soutenir l'élaboration de plans de sûreté et de sécurité au niveau des écoles, et assurer un appui soutenu aux mesures de protection au niveau des écoles.

Soutenir les mesures innovantes et fondées sur des preuves : Soutenir les mesures innovantes notamment la technologie pouvant faciliter les alertes précoces ou l'apprentissage à distance.

Plaidoyer : Effectuer un plaidoyer auprès du gouvernement afin qu'il budgétise et qu'il mette en œuvre des mesures pour des écoles sûres, notamment la planification et les programmes sensibles aux conflits afin de réduire le risque de conflit futur, de promouvoir la cohésion sociale, et de renforcer la résilience de la communauté et individuelle.

Une des façons dont les gouvernements peuvent s'employer à protéger l'éducation est d'approuver et de mettre en application la Déclaration sur la sécurité dans les écoles⁶, ce qui comprend des engagements à régler les problèmes systémiques de l'éducation, notamment en introduisant des politiques éducatives sensibles aux conflits, en prenant des mesures pour soutenir la poursuite de l'éducation pendant les conflits armés, et le rétablissement des établissements d'enseignement à la suite d'attaques ou d'utilisation à des fins militaires. La Déclaration comprend également des engagements à renforcer la surveillance et la communication d'informations sur les attaques et sur l'utilisation des écoles à des fins militaires, à mener des poursuites contre leurs auteurs et à soutenir les victimes. Enfin, en approuvant la Déclaration, les États entérinent les *Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés*,⁷ qui permettront de mieux assurer la sécurité des élèves et des enseignants et de garantir le droit à l'éducation dans les conflits.

¹ Développés par des décideurs et des planificateurs de l'éducation au niveau des ministères, des politiques et des programmes sensibles au conflit et tenant compte des risques sont destinés à répondre aux griefs sous-jacents qui alimentent les conflits. Pour plus d'information sur les politiques et les programmes sensibles au conflit, voir : INEE, *Guidance Note on Conflict Sensitive Education* (INEE, 2013), <http://www.ineesite.org/en/resources/inee-guidance-note-on-conflict-sensitive-education> ; et Institut de l'UNESCO pour la planification de l'éducation, Bureau international de l'UNESCO pour l'éducation, et Protect Education in Insecurity and Conflict, *Safety, Resilience and Social Cohesion: a guide for education sector planners and curriculum developers* (IIEP, 2015).

² La diplomatie de la navette consiste en l'action d'une tierce partie qui sert d'intermédiaire entre ou parmi les parties ; celles-ci n'ont pas de contact direct entre elles.

³ Melinda Smith, « Schools as Zones of Peace: Nepal case study in access to education during armed conflict and civil unrest », dans Brendan O'Malley, *Protecting Education from Attack: A State of the Art Review*, (UNESCO, 2010), pp. 261-278, <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001867/186732e.pdf>.

⁴ UNICEF, « UNICEF Programming for Psychosocial Support, Frequently Asked Questions », non daté, <http://www.bettercarenetwork.org/sites/default/files/attachments/Programming%20for%20Psychosocial%20Support%20FAQs.pdf>.

⁵ Ces plans peuvent également tenir compte d'autres risques pour la sécurité ; pour des exemples d'outils au niveau de l'école pour une analyse de vulnérabilité et une élaboration de plans, voir Anna Seeger et Luke Pye (à paraître). *Lessons from strengthening education sector capacities in Conflict and Disaster Risk Management*. (Paris : UNESCO, Institut international de planification de l'éducation).

⁶ Déclaration sur la sécurité dans les écoles, http://www.protectingeducation.org/sites/default/files/documents/fr_safe_schools_declaration.pdf

⁷ *Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés* http://www.protectingeducation.org/sites/default/files/documents/guidelines_fr.pdf

Pour lire le rapport complet, veuillez suivre le lien :

http://protectingeducation.org/what_schools_can_do_fr.pdf (French version)

Qui nous sommes : la Global Coalition to Protect Education from Attack

Ce document est publié par la Global Coalition to Protect Education from Attack (GCPEA), en français Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques. La GCPEA est une coalition inter-agences créée en 2010 par des organisations appartenant aux domaines de l'éducation dans les situations d'urgence et de conflits, de l'enseignement supérieur, de la protection, des droits humains internationaux et du droit humanitaire international, qui étaient préoccupées par les attaques persistantes contre les établissements d'enseignement, leurs élèves et leur personnel dans les pays affectés par les conflits et l'insécurité.

GCPEA comprend les organisations suivantes :

- The Council for At-Risk Academics (CARA)
- Human Rights Watch
- The Institute of International Education
- Norwegian Refugee Council
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- Protect Education in Insecurity and Conflict (PEIC, un programme de Education Above All)
- Save the Children
- The Scholars at Risk Network
- Le Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
- L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)
- War Child Holland

GCPEA est un projet du Centre Tides, une organisation à but non-lucratif aux termes de l'article 501(c)(3).

Ce rapport est le résultat d'une étude externe indépendante commissionnée par la GCPEA. Il est indépendant des organisations membres du Comité directeur de la GCPEA et ne reflète pas nécessairement les opinions des organisations composant le Comité directeur.

Remerciements

La GCPEA souhaite remercier les généreux soutiens de cette étude, à savoir le PEIC, l'UNICEF et un donateur anonyme.

Ce document a été préparé par Melinda Smith, consultante auprès de la GCPEA.

Pour plus d'informations sur la protection de l'éducation contre les attaques durant les conflits armés, veuillez également vous référer à une publication liée à ce rapport :

Que peuvent faire les ministères pour protéger l'éducation contre les attaques et les écoles contre leur utilisation à des fins militaires : Une liste d'actions.



**Ce que les ministères de l'éducation
peuvent faire pour protéger l'éducation
contre les attaques et les écoles contre
une utilisation militaire**

Un éventail d'actions

Global Coalition to
Protect Education from Attack



www.protectingeducation.org

Global Coalition to Protect Education from Attack

Secrétariat

350 5th Avenue, 34th Floor, New York, New York 10118-3299

Téléphone : 1.212.377.9446 • Email: GCPEA@protectingeducation.org

(en couverture) Une écolière passe devant des bâtiments en ruine dans la ville de Maaret al-Numan, province d'Idlib, en Syrie, le 28 octobre 2015.

© 2015 Reuters/Khalil Ashawi